



Creandis me menace ! Que faire ??

Par **Yopoouu**, le **03/02/2014 à 10:32**

Bonjour, je sais que ces questions ont déjà été posées mais je m'inquiète beaucoup, j'ai très peur. Inscrite chez Karis depuis le mois de juillet, ne pouvant plus payer car j'ai dû prendre un appartement pour ne pas me retrouver à la rue, Creandis me dit que je dois 150€ que je dois payer d'un coup (hors je n'ai pas cette somme) ne gagnant que le nécessaire pour payer mon loyer et de quoi vivre, j'ai envoyé une lettre de résiliation qu'ils m'ont refusé et aujourd'hui je me retrouve avec plus de 270€, je n'ai pas les moyens ! Je dois payer ça sous 7 jours mais je ne peux pas ! Je ne peux plus financièrement continuer à payer plus de 2000€ euros. Aujourd'hui Creandis veut envoyer mon dossier au tribunal.. Mais j'ai peur de me faire avoir et devoir tout payer et être assigné au tribunal pour cette histoire... S'il vous plaît aidez-moi....